

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 12 mai de l'An Deux Mille Vingt Deux à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 06/05/2022, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Philippe AUDURIER, Président.

Votants : 26

THOMAS Sébastien, GUET François, TANGUY Patrick, RAHER Marc, SAVINA Henri, CHANTREAU Katell, MANNEVEAU Julie, KERVAREC Ronan, HERNANDEZ Marie-Thérèse, AUDURIER Philippe, POITEVIN Jocelyne, BOUCHERON Dominique, TILLIER Dominique, POULMARC'H Bertrand, LE MOIGNE Philippe, DREANO Christelle, TANGUY Christine, CROM Florence, TUPIN Hugues.

Pouvoirs : ANDASMAS Anissa, pouvoirs à THOMAS Sébastien

STEFANUTTI Isabelle, pouvoirs à GUET François

GRIJOL Christian, pouvoirs à AUDURIER Philippe

LAOUENAN-LE LEC Françoise, pouvoirs à Dominique TILLIER

JAFFRY Bernard, pouvoirs à TANGUY Christine

GUILLEMOT André, pouvoirs à LE MOIGNE Philippe

CLEMENT Isabelle, pouvoirs à POITEVIN Jocelyne.

Secrétaire de séance : GUET François

Délibération N° DE 60-2022

Objet : Convention de mise à disposition d'une partie de la parcelle ZX 82 à Poullan sur Mer (PPR Kergaoulédan) à M COSQUER Emmanuel, apiculteur

Rapporteur : Hugues TUPIN

M. COSQUER Emmanuel souhaite installer des ruches sur le périmètre rapproché 1 de Kergaoulédan. La parcelle qui l'intéresse est la partie haute de la parcelle ZX 82 à Poullan sur Mer. Dans l'immédiat, il souhaite installer deux ruches avec sur le long terme un maximum de cinq ruches. Cette mise à disposition est à titre gratuite.

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation du 25 avril 2022,

Vu l'avis favorable du bureau du 2 mai 2022,

Il est proposé :

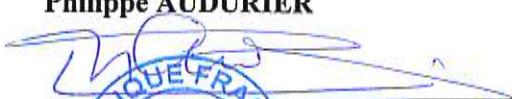
- D'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Fait et délibéré le 12 mai 2022.

Le Président,

Philippe AUDURIER




REPUBLIC FRANCAISE
DOUARNENEZ COMMUNAUTE *